

## NOUVEAU CALENDRIER SCOLAIRE Un marché de dupes

Le projet de calendrier scolaire triennal 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018, fruit d'un travail interministériel, a été largement rejeté par le Conseil Supérieur de l'Éducation le 10 avril 2015 (48 voix contre et 14 voix pour) mais pourtant immédiatement publié en l'état sur le site du ministère.

Il s'appliquera à la prochaine rentrée scolaire.

### LES NOUVEAUTÉS DE CE CALENDRIER

Si les calendriers des 3 prochaines années scolaires doivent s'inscrire dans l'article L 521-1 du code de l'Éducation qui prévoit 36 semaines de cours réparties en 5 périodes de travail de **du-rées comparables** séparées par 4 périodes de vacances de classe, **force est de constater qu'ils aggravent des déséquilibres existants.**

#### 1 - Des règles pérennes pour la rentrée et la fin de l'année scolaire des élèves

- **Rentrée des élèves** au plus tôt le 1er septembre
- **Prérentrée des enseignants** la veille ou le vendredi qui précède lorsque la pré-rentrée est un lundi
- **Fin de l'année scolaire** au plus tard à la fin de la première semaine complète du mois de juillet.

2- Les calendriers « s'efforcent » de respecter au mieux le rythme d'alternance 7 semaines de cours et 2 semaines de congés. Cette affirmation ministérielle est démentie par les faits.

3 - Utilisation des deux demi-journées censées prolonger la prérentrée sur l'ensemble de l'année scolaire pour de la réflexion et de la formation sur des sujets d'intérêt national ou académique.

- **4 - Une prise en compte des contraintes de l'économie de montagne** au détriment de l'alternance 7 + 2 prônée par les chronobiologistes.

#### 5 - La généralisation du « pont de l'Ascension ».

**6 - Modification de la composition des zones** tenant compte de la composition des futures régions, préfigurant un rapprochement structurel, voire une fusion, des académies à l'intérieur des régions.

**7 -** Comme actuellement, les recteurs de Corse et des DOM, le préfet de Mayotte, le Président du pays de Polynésie française, arrêteront leur calendrier scolaire.

Enfin, ce calendrier triennal pourrait ne constituer qu'une « mise en bouche » puisqu'une **commission sera créée pour prolonger la réflexion** en vue de la définition d'un « *nouveau consensus pour l'élaboration des calendriers futurs* ».

### L'ANALYSE DE LA FAEN

Ces calendriers prennent en compte **les demandes des groupes de pression économiques** et de ceux qui veulent **réduire les congés scolaires des personnels** et notamment des enseignants.

- Rentrées et sorties scolaires : sauf le cas atypique d'une rentrée scolaire des élèves intervenant un lundi 4 septembre (prérentrée des enseignants le vendredi 1-9), **la prérentrée des enseignants s'effectuera toujours entre le 29 et le 31 août !**
- Certains se consoleront en constatant que celle de septembre 2015 est ainsi reportée du 29 au 31 août, mais **pas la FAEN !**

Remarquons au passage que **ce qui paraît impossible en métropole continentale le devient en Corse** puisque la prérentrée 2015 des enseignants s'effectuera le 3 septembre au nom des « spécificités locales ».



- Surtout qu'à l'autre bout de la chaîne, **la fin des classes sera retardée de quelques jours** pouvant théoriquement aller jusqu'au 11 juillet !
- Lorsque la ministre affirme que ces calendriers respectent au mieux **les rythmes d'alternance 7 +2, c'est une contre-vérité !**

Ainsi, la période d'activité de **la première zone partant en vacances d'hiver** pourra être inférieure à 5 semaines, en fonction de la date de reprise de janvier.

Ainsi encore, **la période du 3ème trimestre s'étalera de 9 à 11 semaines, selon les zones, au lieu des 7 théoriques.**

L'attribution systématique du « **pont de l'Ascension** » est **une mesure de simplification et d'équité** mais elle retarde de 2 jours la date de fin des classes.

## POUR CONCLURE

Plutôt que l'affrontement d'une mesure unique de réduction des congés d'été, **la ministre a choisi d'adopter la stratégie du grignotage** qui par touches successives parviendra pourtant, à moyen terme, au même résultat.

C'est la logique **d'un dialogue social de façade** dont la majorité de nos collègues n'a pas pris conscience lors des élections professionnelles et dont **nous allons maintenant subir les conséquences, dans de nombreux domaines.**

## **La DHG, ou le nerf de la guerre**

En quelques semaines, deux réformes et projets de réforme consécutifs annoncent un pouvoir considérablement accru pour les conseils d'administration et les chefs d'établissements dans les collèges et les lycées de demain.

Pour échapper aux affrontements nationaux entre le ministère et sa base (dont on se lasse certainement en haut lieu au fil des années) sur les réformes de l'Éducation nationale, une stratégie semble être

remise au goût du jour... Au nom de l'autonomie et de décentralisation, **on remet les clés du pouvoir entre les mains des relais locaux, transformant chaque collège, chaque lycée en zone de conflit** ; mais c'est à ce prix que la paix, à l'échelle nationale, est achetée par le ministère.

En effet, demain, les collègues devront se battre isolés, sur leur lieu de travail, pour arracher aux DHG et autres enveloppes IMP les moyens nécessaires à l'exercice de leur discipline, et âprement batailler en séance de CA, face aux parents et élèves, **pour que leurs heures de cours ne leur soient pas ôtées** au bénéfice de tel ou tel projet...

De défaite en défaite, **des postes seront rognés, des options disparaîtront**, établissement après établissement, dans l'indifférence générale. Tellement plus efficace et sournois qu'un large décret ministériel !

Sans connaissance précise du montant des enveloppes d'IMP, et des DHG, **les syndicats subiront aussi ce black-out total, et ne découvriront que les situations critiques**, lorsque la violence des pertes amènera telle équipe à se mettre en grève et à tirer la sonnette d'alarme. Autant dire que nous ne verrons que la surface émergée de l'iceberg.

**C'est pourquoi la FAEN demande que les Dotations Horaires Globales de tous les établissements de France soient désormais rendues publiques**, et que, de même, le montant des moyens alloués aux missions complémentaires et aux IMP soit publié annuellement de façon officielle pour chaque établissement.

**Cette transparence permettra de juger sur pièce la continuité (ou le retrait) de l'engagement de l'Etat dans le financement des missions qu'il fixe à ses personnels**, de combattre les injustices et de mettre en lumière les manœuvres locales dangereuses. Parce que nous ne voulons pas livrer nos enseignements au copinage et au clientélisme !